



Mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières

République Française
Département de la Haute-Garonne

Conseil Municipal 16 février 2021



Ordre du jour

FINANCES LOCALES

1. Réalisation d'un emprunt pour le financement partiel des travaux de construction du nouveau groupe scolaire élémentaire
2. Réalisation d'un emprunt complémentaire pour le financement partiel des travaux de construction du nouveau groupe scolaire élémentaire

COMMANDE PUBLIQUE

3. Attribution et signature des marchés pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques



Ordre du jour (Suite)

FONCTION PUBLIQUE

4. Délibération fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail dans la collectivité
5. Mise en œuvre du forfait mobilités durables dans la collectivité
6. Délibération de principe autorisant le recrutement de contractuels de droit public



Ordre du jour (Suite et fin)

POINTS COMPLEMENTAIRES

Ressources humaines :

Présentation du bilan social 2019 de la collectivité

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Présentation du rapport d'observations définitives de la
Chambre régionale des comptes

Voirie :

Bilan des travaux réalisés et à venir



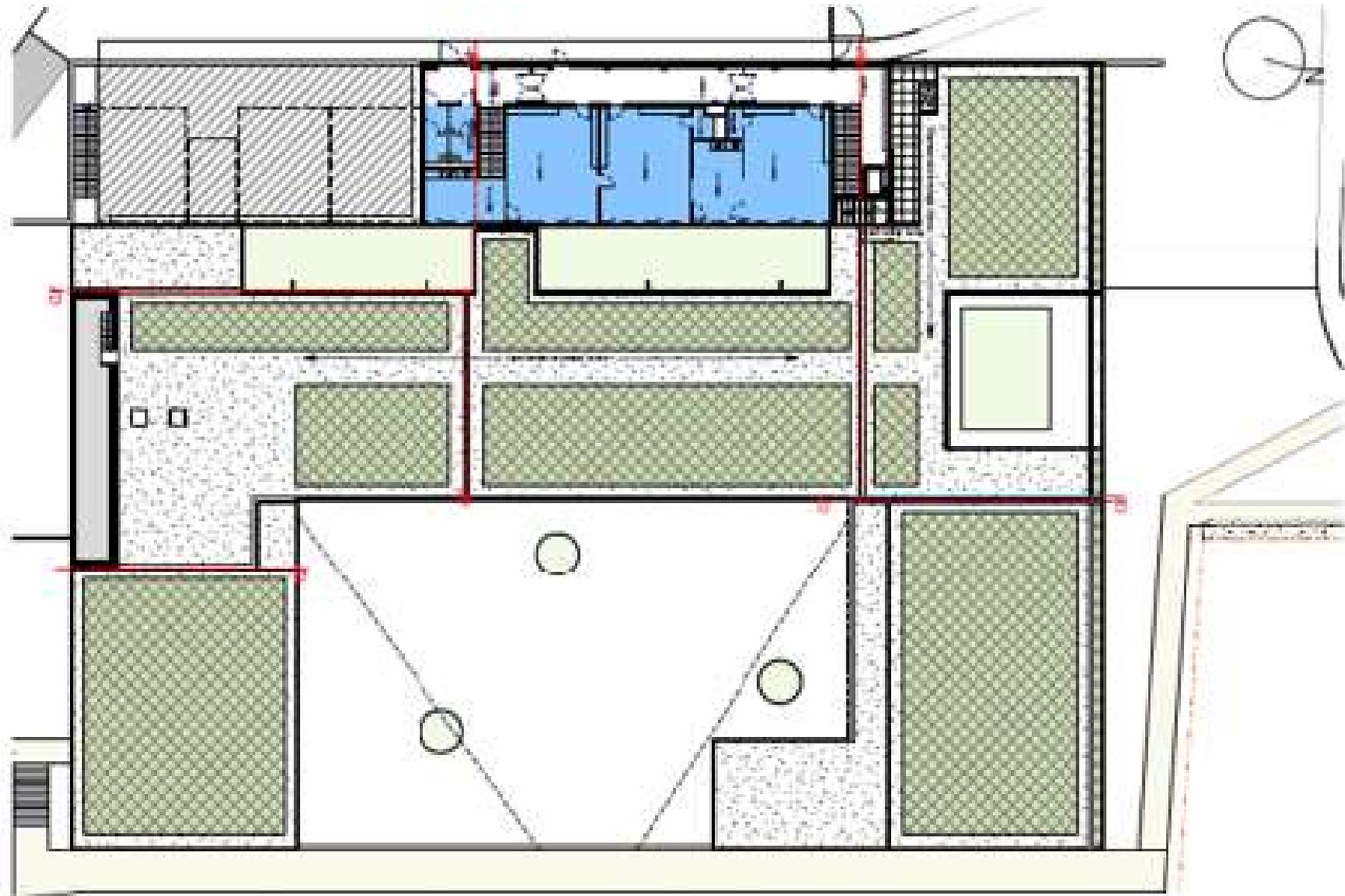
Nouveau groupe scolaire élémentaire



Nouveau groupe scolaire élémentaire



Nouveau groupe scolaire élémentaire



Nouveau groupe scolaire élémentaire



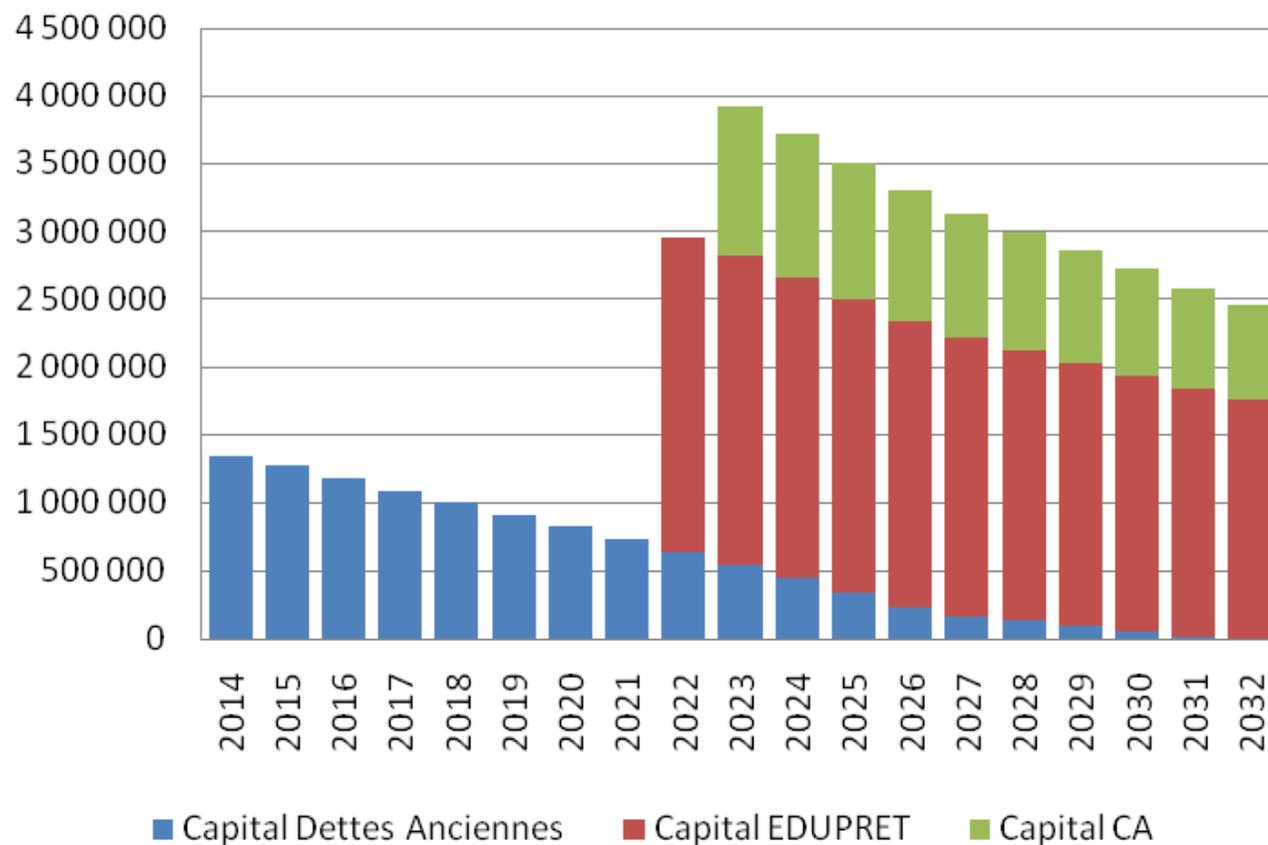
Données financières globales

Emprunts anciens : hérités en 2008 et durant 2008 à 2016						
	Emprunt		durée	Taux	Intérêts	Total
Construction Maternelle	947 102 €	sur 20 ans DEXIA CLF	2006 à 2026	4,19%	460 956 €	1 408 058 €
Rénovation Eglise	650 000 €	sur 25 ans CE	2006 à 2031	3,80%	359 777 €	1 009 777 €
2009 sortie du SIVOM	<i>vue CA 2010</i>					
Département	41 648 €		2007 à 2014		0 €	41 648 €
SIVOM et SDEHG	227 344 €	travaux de 1994 à 2005	fin en 2020		58 365 €	227 344 €
						2 686 827 €
Maison Descamps	100 000 €	sur 15 ans CA	2011 à 2025	3,10%	25 503 €	125 503 €
SDEHG	62 655 €	sur 12 ans glissant	2009 à 2016		8 220 €	70 875 €
						196 378 €



Données financières globales

Capital des emprunts cumulés



Nouveaux emprunts

EDUPRET	2 314 940 €
sur 40 ans	510 369 €
Taux 1,1%	2 825 309 €

amortissement constant **57 874 €**
 intérêts en décroissance ici max **25 122 €**

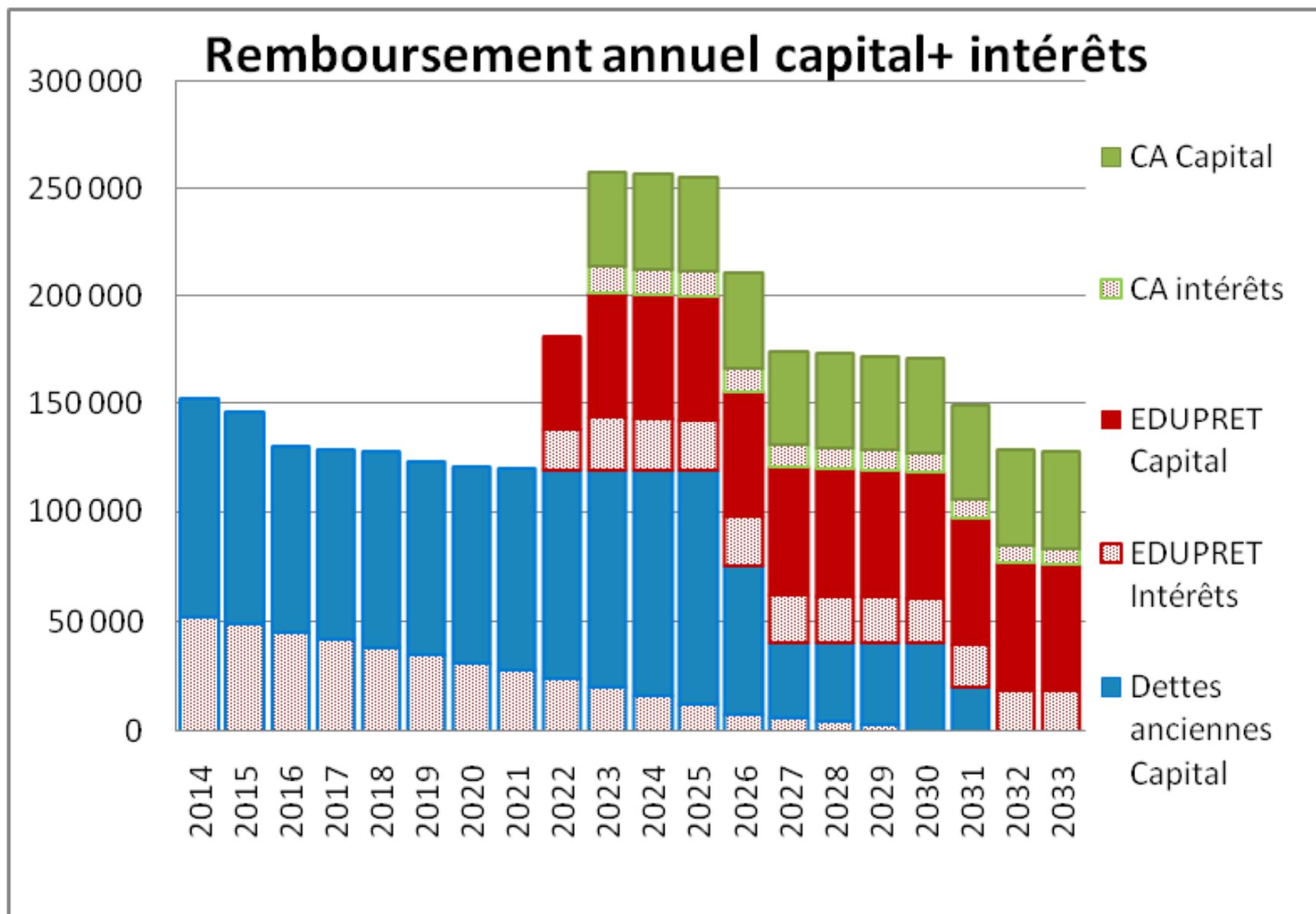
CA	1 100 000 €
sur 25 ans	155 138 €
Taux 1,07%	1 255 138 €

amortissement constant **44 000 €**
 intérêts en décroissance moyen **6 206 €**

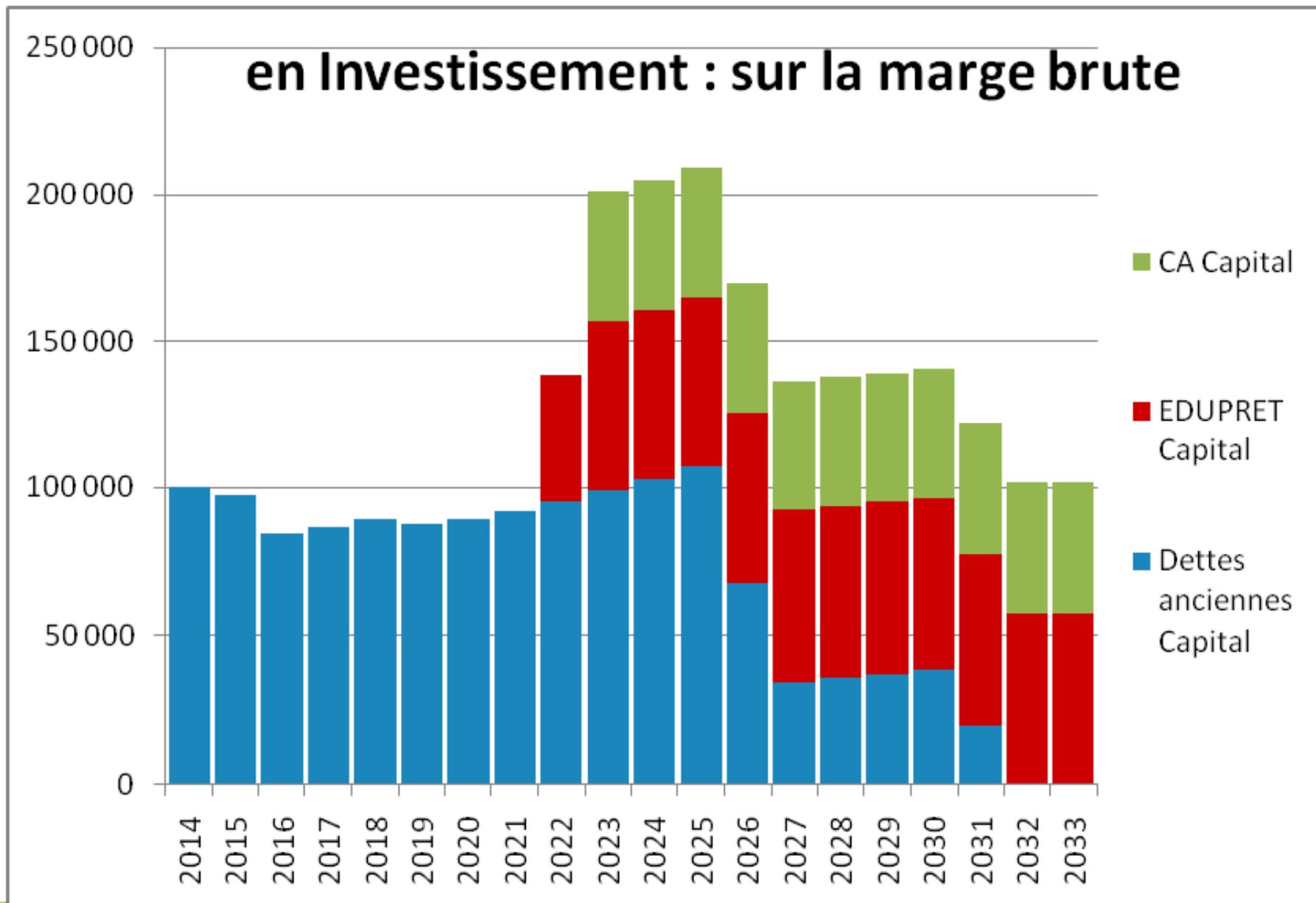
CA prêt relais I	805 600 €
échéance annuelle	5600€
dernière échéance	805 600€



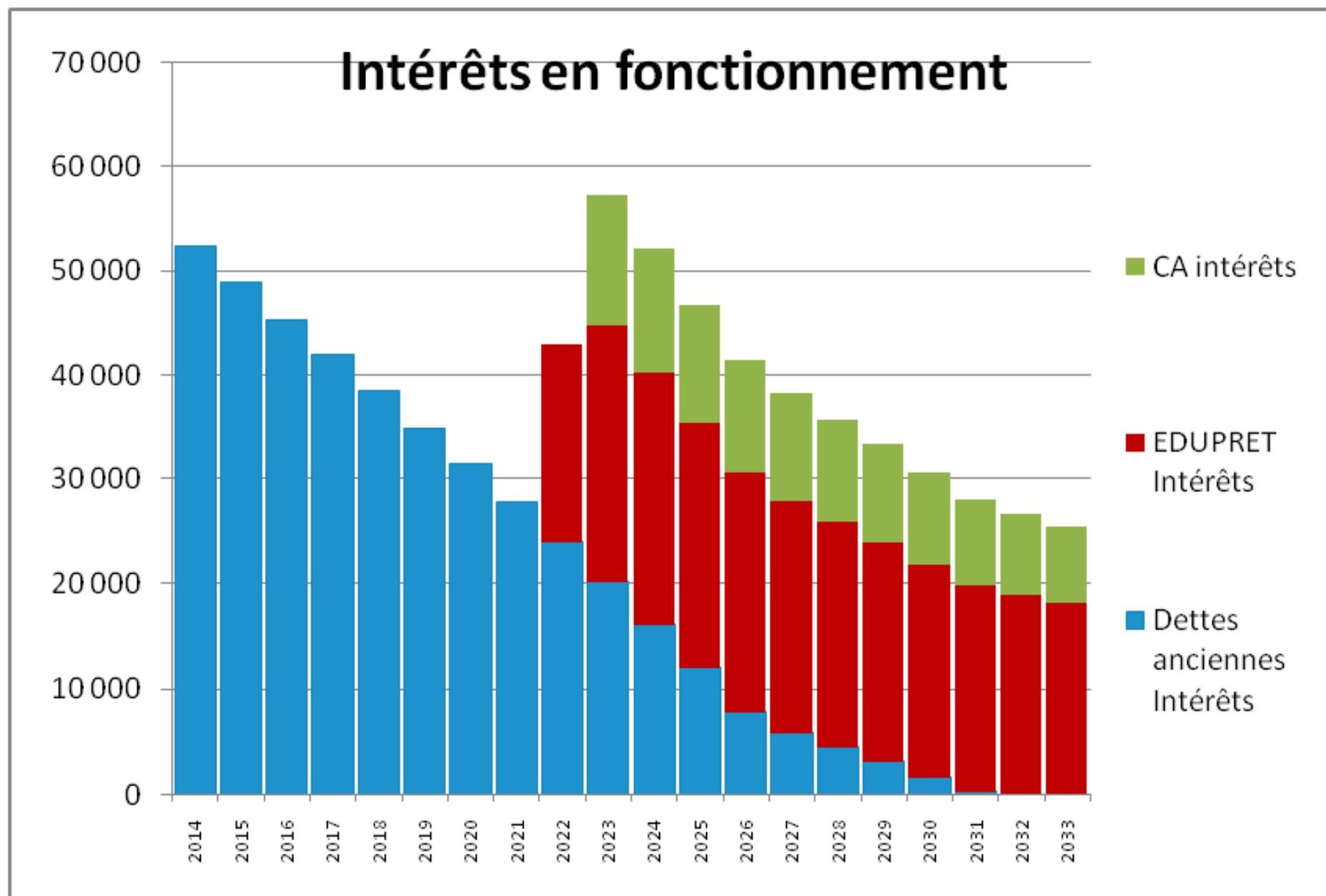
Données financières globales



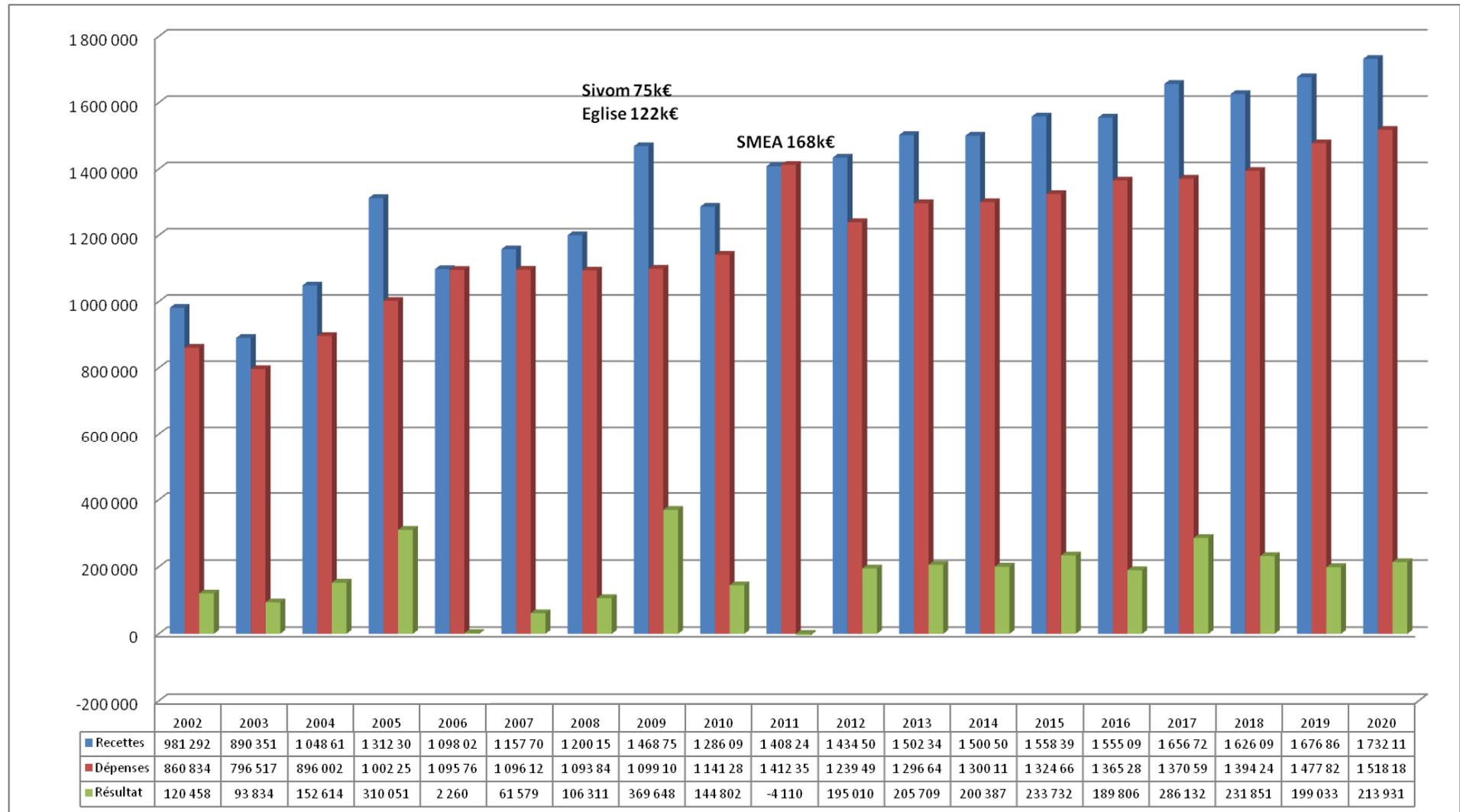
Données financières globales



Données financières globales

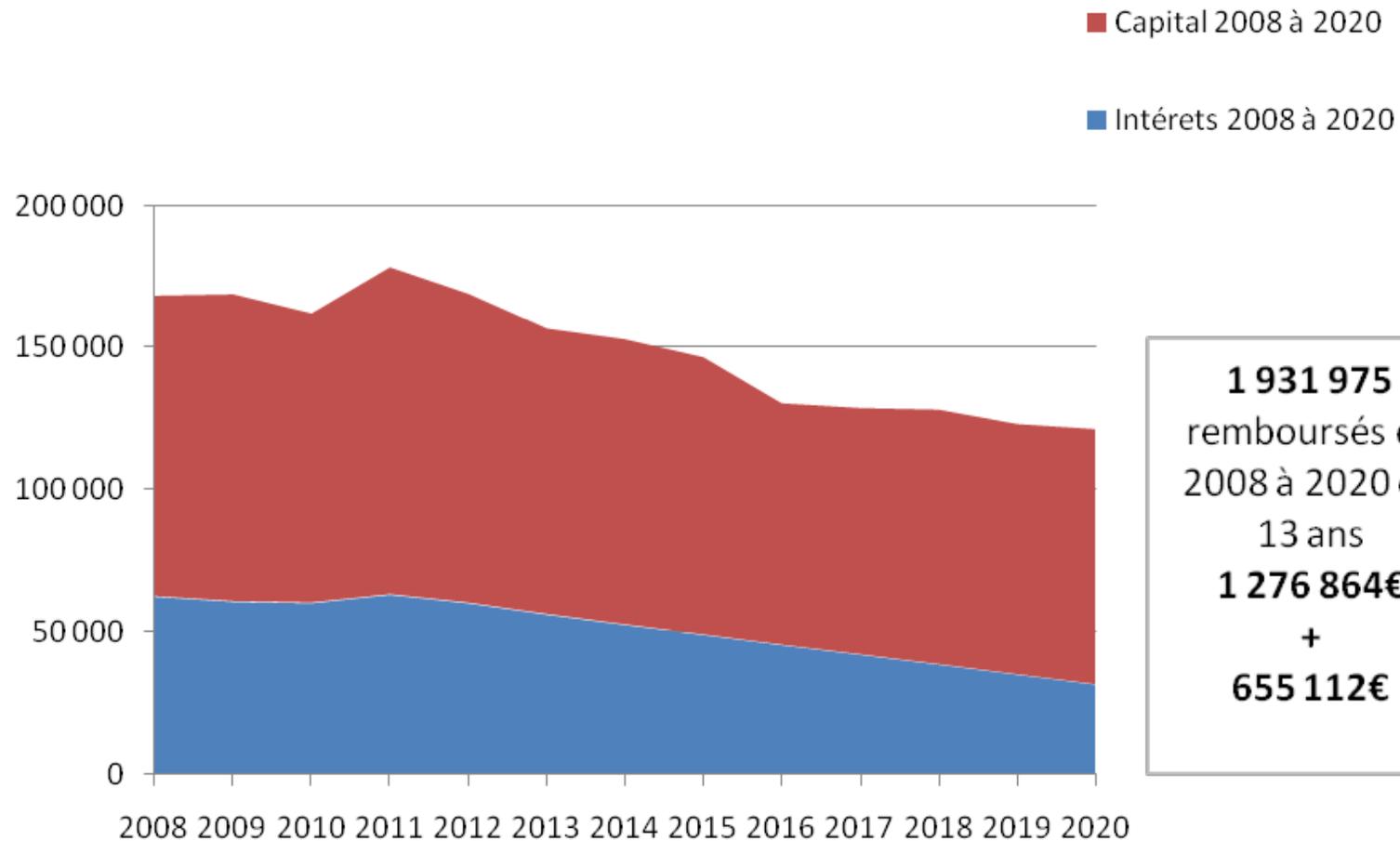


Données financières globales

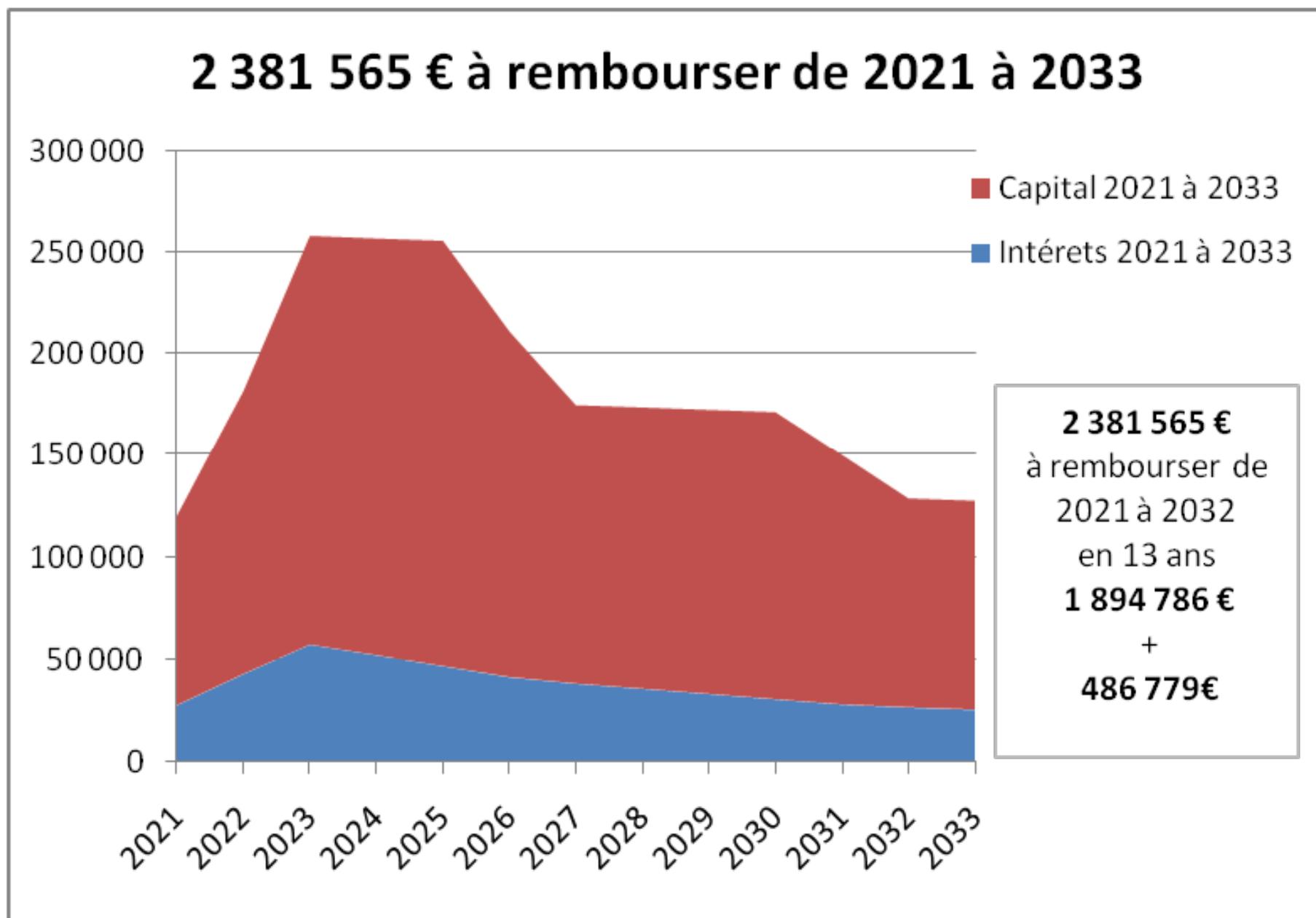


Données financières globales

1 931 975 € remboursés de 2008 à 2020

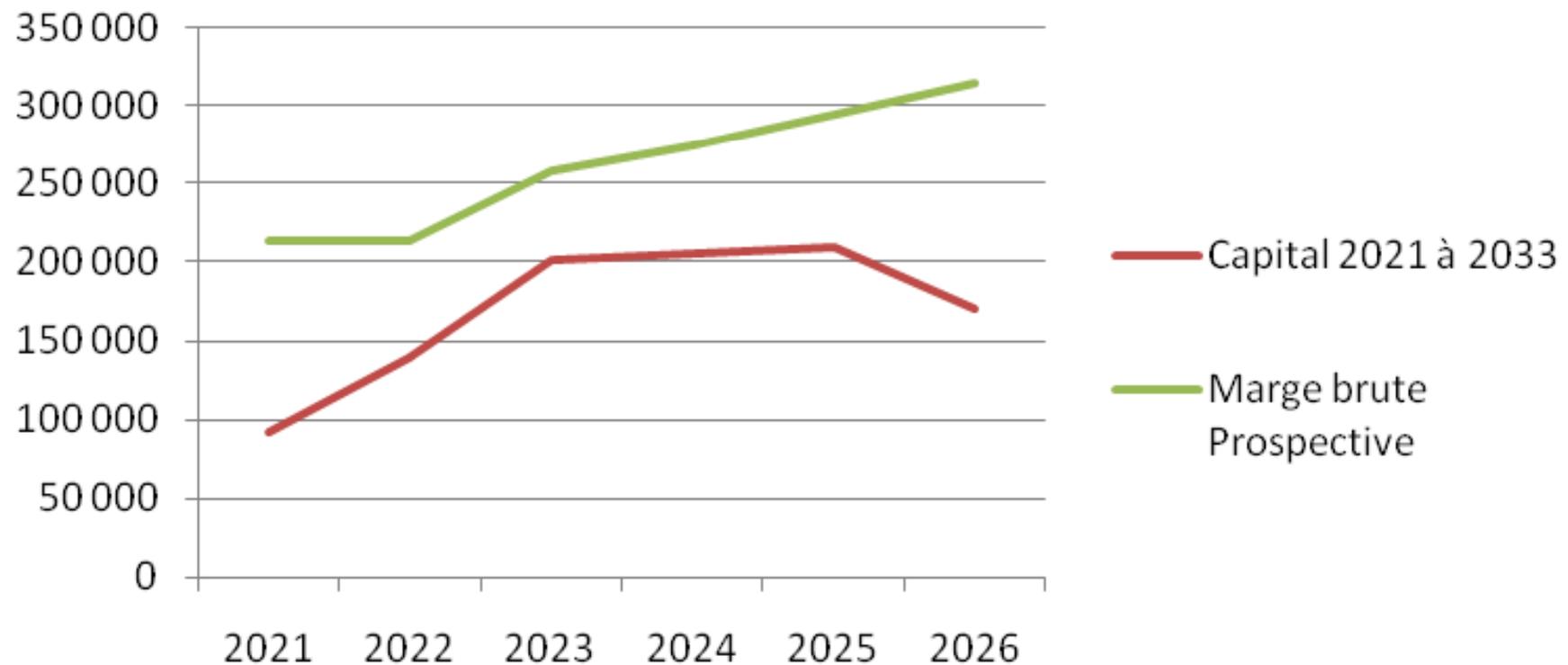


Données financières globales



Données financières globales

Marge Brute prévue dans prospective pour couvrir le remboursement des dettes anciennes et nouvelles



1. Réalisation d'un emprunt pour le financement partiel des travaux de construction du nouveau groupe scolaire élémentaire

- Nécessaire de recourir à un **premier emprunt**.
- Cet emprunt vient en **complément** des capacités d'**autofinancement** de la commune et des **subventions** sollicitées.

Plan de financement prévisionnel

Emplois	Montant HT	Ressources	Montant HT
Acquisition du bâtiment	0 €	Autofinancement	934 941€
Travaux	3 953 567 €	Subventions Ville / EPCI	30 000€
Etudes (MOA/MOE)	554 765 €	Subventions Département	300 000 € en 2021 300 000 € en 2022
Autres	121 549 €	Subventions Région	60 000€
	€	Subventions Etat / Europe	300 000 € en 2021 300 000 € en 2022
	€	Autres subventions : CAF	90 000€
		Besoin d'emprunt (*)	2 314 940€ en HT
Coût total du projet	4 629 881,00€	Total des ressources	4 629 881,00€



1. Réalisation d'un emprunt pour le financement partiel des travaux de construction du nouveau groupe scolaire élémentaire

- Caractéristiques de l'offre proposée par :  **BANQUE des TERRITOIRES** |  **Caisse des Dépôts GROUPE**
- Montant du contrat de prêt :** **2 314 940€**
- Durée du contrat de prêt :** **40 ans**
- Objet du contrat de prêt :** **Financement des investissements–Edu Prêt**
- Périodicité :** **Trimestrielle**
- Taux d'intérêt:** **Livret A + 0,6 %**



1. Réalisation d'un emprunt pour le financement partiel des travaux de construction du nouveau groupe scolaire élémentaire

Demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser le Maire à signer un contrat de prêt avec la **BANQUE DE TERRITOIRES** selon les modalités exposées ci-dessus

Proposition:

AUTORISER la signature de la convention de financement avec la **BANQUE DE TERRITOIRES** jointe à la présente délibération
DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ensemble ou séparément la convention à intervenir avec la **BANQUE DE TERRITOIRES** et pour procéder aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.



2. Réalisation d'un emprunt complémentaire pour le financement partiel des travaux de construction du nouveau groupe scolaire élémentaire

PROJET ECOLE	en HT	en TTC	2018 à 2020	2021	2022
Ingénierie (78k€ AMO 587k€ MOE)	554 765	665 718	334 633	182 656	148 429
Etudes, Contrôles, Ass dommages	121 549	145 175	60 466	81 045	3 664
CONSTRUCTION définition de mi 2019	3 953 567	4 744 280		2 892 175	1 852 105
HT pour demande de subventions et emprunts	4 629 881	5 555 173	395 099	3 155 876	2 004 198
Mobilier - Informatique	318 613	382 336			382 335
Extérieur Opération: Réseaux, parking, Trottoirs	250 000	300 000		120 000	180 000
Aléas	250 000	300 000		100 000	200 000
Total hors projet	818 613	982 336		220 000	762 335
TOTAL	5 448 494	6 537 509	395 099	3 375 876	2 766 533
	FCTVA	1 089 015			

Voie de circulation de compétence 3CG sur budget commune subventionné par le Conseil départemental



2. Réalisation d'un emprunt complémentaire pour le financement partiel des travaux de construction du nouveau groupe scolaire élémentaire

- Pour les besoins de financement de l'opération de construction du nouveau groupe scolaire élémentaire, il est nécessaire de recourir à un **emprunt complémentaire** d'un montant de 1 100 000 euros assorti d'un **prêt relai** FCTVA de 800 000 €.
- Ces emprunts viennent en complément des capacités d'autofinancement de la commune, des subventions sollicitées et de l'emprunt contractualisé avec la Banque des Territoires.



2. Réalisation d'un emprunt complémentaire pour le financement partiel des travaux de construction du nouveau groupe scolaire élémentaire

- Caractéristiques de l'offre long terme proposée par :



Montant du contrat de prêt : 1 100 000€

Durée du contrat de prêt : 25 ans

Objet du contrat de prêt : Financement des investissements

Périodicité : Trimestrielle

Taux d'intérêt: 1,07 %



2. Réalisation d'un emprunt complémentaire pour le financement partiel des travaux de construction du nouveau groupe scolaire élémentaire

- Caractéristiques de l'offre prêt relais FCTVA proposée par :



Montant du contrat de prêt : **800 000€**

Durée du contrat de prêt : **2 ans in fine**

Objet du contrat de prêt : **Prêt relais FCTVA débloqué sur présentation des factures remboursable à tout moment sans pénalités**

Périodicité : **Annuelle**

Taux d'intérêt: **0,70 %**



2. Réalisation d'un emprunt complémentaire pour le financement partiel des travaux de construction du nouveau groupe scolaire élémentaire

Demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser le Maire à signer un contrat de prêt avec le **CREDIT AGRICOLE** selon les modalités exposées ci-dessus

Proposition:

AUTORISER la signature des conventions de financement avec le **CREDIT AGRICOLE** jointe à la présente délibération

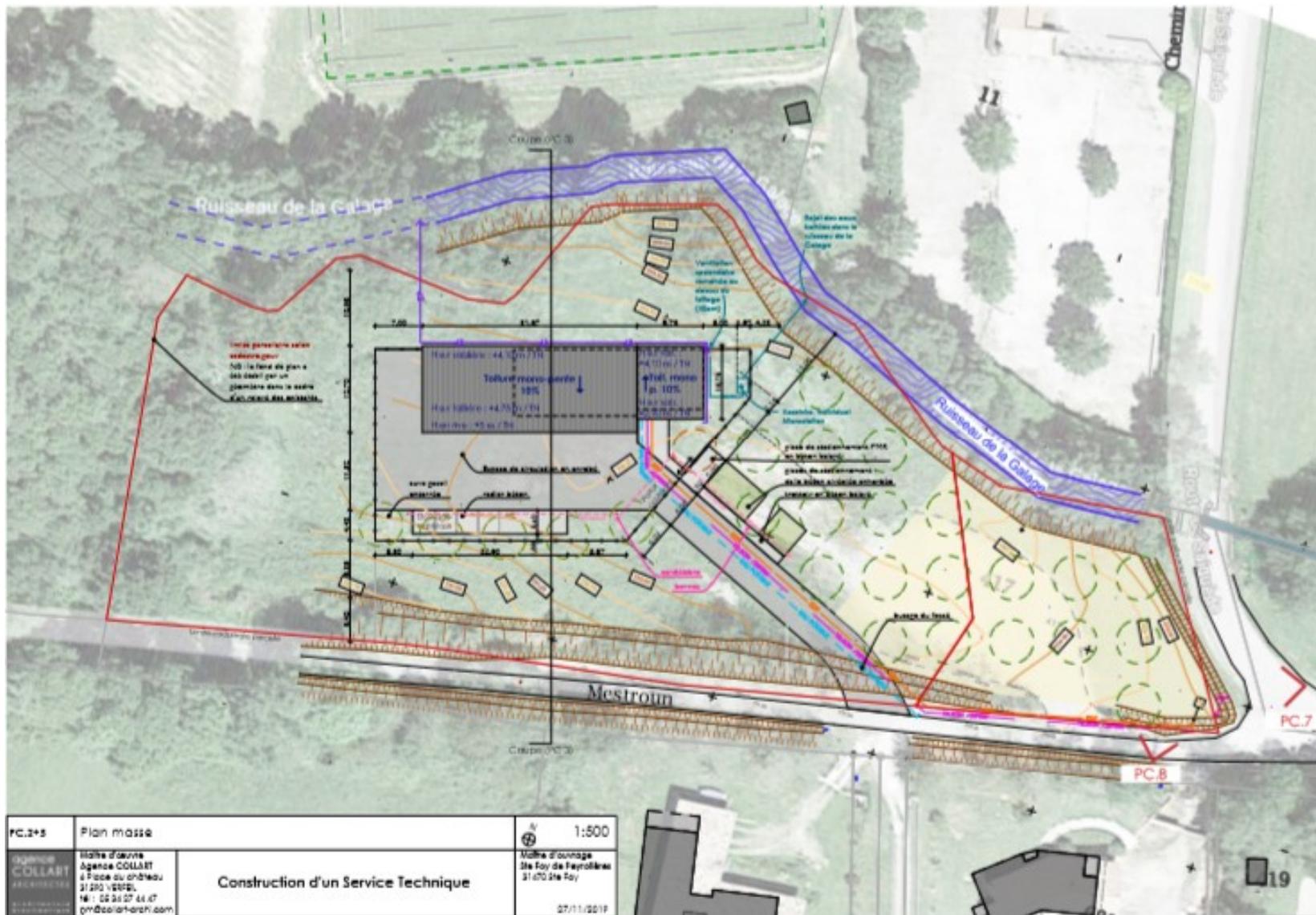
DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ensemble ou séparément les convention à intervenir avec le **CREDIT AGRICOLE** et pour procéder aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.



Service technique



Service technique



3. Attribution et signature des marchés pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques

Consultation selon une procédure adaptée avec les critères suivants :

40 % : Prix des prestations

60% : Valeur technique, délai, organisation et planning d'exécution

Avis d'appel public à la concurrence publié le 5 octobre 2020 sur les supports suivants :

Diffusion Presse : La Dépêche du Midi - Ed. Haute Garonne Intégrale

Diffusion web : La dépêche du midi édition haute Garonne + site internet communal

Réception des offres : Jeudi 12 novembre 2020 à 12H00

Ouverture des plis par La Commission d'Appel d'Offres le 19 nov 2020

Le délai de validité des offres a été fixé à : 120 jours



3. Attribution et signature des marchés pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques

Analyse des offres réalisée par le Cabinet d'architecture Jean-François COLLART.

Présentation du **rapport d'analyse des offres** avant négociation par le Maître d'œuvre à la CAO le mercredi 6 Janvier 2021

Phase de négociation du 27 janvier 2021 au 5 février 2021

Présentation du **rapport d'analyse des offres après négociation et proposition de classement** lors de la CAO du mercredi 10 février 2021

Lors de cette réunion, la commission a formulé un avis figurant dans un rapport dont la teneur est communiquée à l'assemblée.



3. Attribution et signature des marchés pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques

LOT	Entreprise	Localisation	Offre HT
LOT 1 : VRD	Jean LEFEBVRE MIDI PYRENEES	31321 CASTANET TOLOSAN	118 529,91 €
LOT 2 : GROS ŒUVRE	ROTGÉ BÂTIMENT	32000 AUCH	89 900,00 €
LOT 3 : CHARPENTE - MUR OSSATURE BOIS - ISOLATION	TEGULA	31370 POUCHARRAMET	133 733,96 €
LOT 4: MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	GAMA MENUISERIE	31470 SAINTE FOY DE PEYROLIÈRES	12 934,00 €
LOT 5 MENUISERIES INTÉRIEURES	COUCOUREUX BÂTIMENTS	31240 L'UNION	9 248,12 €
LOT 6 : DOUBLAGES - CLOISONS SÈCHES - FAUX PLAFONDS	OLIVEIRA ROGEL	31210 AUSSON	10 926,95 €
LOT 7 : COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES - INTRUSION - PROTECTION	NMA SUD OUEST ENERGIE NICOLAS MAILLET AVENEL	82000 MONTAUBAN	21 047,17 €
LOT 8 : PLOMBERIE CVC + PLOMBERIE SANITAIRE	ADECOTHERM	31000 TOULOUSE	26 689,30 €
LOT 9 : CHAPES - CARRELAGES FAÏENCES	SARL LACAZE	82000 MONTAUBAN	6 663,60 €
LOT 10 : PEINTURES - SIGNALÉTIQUE	AVIGI LAFORET	31100 TOULOUSE	8 073,90 €
LOT 11 : SERRURERIE	SOCO METAL	12200 MONTEILS	34 227,00 €
			471 973,91 €



3. Attribution et signature des marchés pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques

Lot 1: VRD

	Critère valeur technique		Critère prix		Note finale sur 100	
	Valeur technique Note sur 20	Valeur technique Note sur 60	Critère prix Note sur 20	Critère prix Note sur 40	Note sur 20	Note sur 100
Entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET	20,00	60,00	14,54	29,08	17,82	89,08
Entreprise Jean LEFEBVRE MIDI PYRENEES	20,00	60,00	20,00	40,00	20,00	100,00
GROUPEMENT CARO TP SAS & EXEDRA MIDI PYRÉNÉES	20,00	60,00	18,19	36,39	19,28	96,39
Entreprise SARL BELMAS	18,89	56,67	13,41	26,82	16,70	83,49



3. Attribution et signature des marchés pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques

Lot 2 : GROS ŒUVRE

	Critère valeur technique		Critère prix		Note finale	
	Valeur technique Note sur 20	Valeur technique Note sur 60	Critère prix Note sur 20	Critère prix Note sur 40	Note sur 20	Note sur 100
SAS HK CONSTRUCTION	18,89	56,67	20,00	40,00	19,33	96,67
ROTGE JEAN LUC	20,00	60,00	18,46	36,93	19,39	96,93
COMMINGES BATIMENT	20,00	60,00	17,10	34,20	18,84	94,20
SALGA CONSTRUCTIONS	20,00	60,00	12,78	25,56	17,11	85,56
LISLOISE DE CONSTRUCTION L2C	20,00	60,00	12,35	24,70	16,94	84,70
PRIMO CONSTRUCTION	17,14	60,00	12,97	25,94	17,19	85,94
TAB	20,00	60,00	18,14	36,28	19,26	96,28

ROTGE BÂTIMENT arrive en deuxième position au niveau du prix, mais elle présente de meilleurs critères avec un dossier technique soigné (références et dossier de pré-études structurales).



3. Attribution et signature des marchés pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques

Lot 3 : CHARPENTE - MUR OSSATURE BOIS - ISOLATION

	Critère valeur technique		Critère prix		Note finale	
	Valeur technique Note sur 20	Valeur technique Note sur 60	Critère prix Note sur 20	Critère prix Note sur 40	Note sur 20	Note sur 100
ECO & AVENIR BOIS	20,00	60,00	12,62	25,24	17,05	85,24
TEGULA	20,00	60,00	17,89	35,79	19,16	95,79
ANTRAS OSSATURE BOIS	18,89	56,67	16,40	32,79	17,89	89,46
SUD CHARPENTE	18,89	56,67	18,97	37,95	18,92	94,61
SARL PRIMO CHARPENTE	18,89	56,67	16,06	32,11	17,76	88,78
COMPAS	20,00	60,00	17,73	35,46	19,09	95,46
SOPRESBOIS	17,78	53,33	20,00	40,00	18,67	93,33
CHARLES ET MOUYSSET	20,00	60,00	12,67	25,33	17,07	85,33
SOREBA CHARPENTES	18,89	56,67	14,05	28,09	16,95	84,76

entreprise TEGULA a établi un mémoire qui tient bien compte du projet. Très belle modélisation en 3 D



3. Attribution et signature des marchés pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques

Lot 4 : MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM

	Critère valeur technique		Critère prix		Note finale	
	Valeur technique Note sur 20	Valeur technique Note sur 60	Critère prix Note sur 20	Critère prix Note sur 40	Note sur 20	Note sur 100
SMAP	20,00	60,00	16,68	33,35	18,67	93,35
GAMA MENUISERIE	20,00	60,00	20,00	40,00	20	100
3 DECO MIROITERIE	20,00	60,00	18,05	36,11	19,22	96,11
SARL DELEVOYE L'OMBRE/BAIE	20,00	60,00	19,51	39,01	19,80	99,01
SAS CARRÉ	20,00	60,00	12,20	24,39	16,88	84,39
COMPAS SAS	20,00	60,00	16,68	33,35	18,67	93,35



3. Attribution et signature des marchés pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques

Lot 5 : MENUISERIES INTÉRIEURES

	Critère valeur technique		Critère prix		Note finale	
	Valeur technique Note sur 20	Valeur technique Note sur 60	Critère prix Note sur 20	Critère prix Note sur 40	Note sur 20	Note sur 100
COUCOUREUX BÂTIMENT	20,00	60,00	20,00	40,00	20,00	100,00
L'APPLICATION DU BOIS & CONCEPT	20,00	60,00	14,86	29,72	17,94	89,72
CRÉAVASQUE	20,00	60,00	19,94	39,88	19,98	99,88



3. Attribution et signature des marchés pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques

Lot 6 : DOUBLAGES - CLOISONS SÈCHES - FAUX PLAFONDS

	Critère valeur technique		Critère prix		Note finale sur 100	
	Valeur technique Note sur 20	Valeur technique Note sur 60	Critère prix Note sur 20	Critère prix Note sur 40	Note sur 20	Note sur 100
SARL OLIVEIRA ROGEL	20,00	60,00	20,00	40,00	20,00	100,00
JACKY MASOUTIER & FILS	20,00	60,00	18,21	36,42	19,28	96,42
MANFRE	Non conforme					
SITAF	20,00	60,00	15,59	31,19	18,24	91,19
PAGES & FILS	20,00	60,00	16,50	33,01	18,60	93,01
PLATRIERS MIDI PYRÉNÉES	20,00	60,00	17,49	34,99	19,00	94,99
CRÉAVASQUE	20,00	60,00	14,14	28,27	17,65	88,27



3. Attribution et signature des marchés pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques

Lot 7 : COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES - INTRUSION - PROTECTION

	Critère valeur technique		Critère prix		Note finale	
	Valeur technique Note sur 20	Valeur technique Note sur 60	Critère prix Note sur 20	Critère prix Note sur 40	Note sur 20	Note sur 100
SARL L2E	20,00	60,00	14,03	28,06	17,61	88,06
G ELEC	20,00	60,00	13,11	26,21	17,24	86,21
NMA SUD OUEST ENERGIE NICOLAS MAILLET AVENEL	20,00	60,00	20,00	40,00	20,00	100,00
ALLEZ & CIE	20,00	60,00	19,17	38,34	19,67	98,34
SARL ECD	Non conforme					



3. Attribution et signature des marchés pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques

Lot 8 : PLOMBERIE CVC + PLOMBERIE SANITAIRE

	Critère valeur technique		Critère prix		Note finale	
	Valeur technique Note sur 20	Valeur technique Note sur 60	Critère prix Note sur 20	Critère prix Note sur 40	Note sur 20	Note sur 100
SARL ADECOTHERM	20,00	60,00	20,00	40,00	20,00	100,00



3. Attribution et signature des marchés pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques

Lot 9 : CHAPES - CARRELAGES FAÏENCES

	Critère valeur technique		Critère prix		Note finale	
	Valeur technique Note sur 20	Valeur technique Note sur 60	Critère prix Note sur 20	Critère prix Note sur 40	Note sur 20	Note sur 100
OLIVEIRA ROGEL	20,00	60,00	16,97	33,94	18,79	93,94
TECHNICERAM	20,00	60,00	16,58	33,17	18,63	93,17
LACAZE	20,00	60,00	20,00	40,00	20,00	100,00
CRÉAVASQUE	20,00	60,00	16,79	33,58	18,72	93,58
SP CARRELAGE	Non conforme					



3. Attribution et signature des marchés pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques

Lot 10 : PEINTURES - SIGNALÉTIQUE

	Critère valeur technique		Critère prix		Note finale sur 100	
	Valeur technique Note sur 20	Valeur technique Note sur 60	Critère prix Note sur 20	Critère prix Note sur 40	Note sur 20	Note sur 100
PATRICK CIEUTAT PEINTURE ET DECOR	Non conforme					
SLP SOCIETE LANGUEDOCIENNE DE PEINTURE	Non conforme					
LORENZI	20,00	60,00	19,20	38,41	19,68	98,41
SAS AVIGI LAFORET	20,00	60,00	20,00	40,00	20,00	100,00



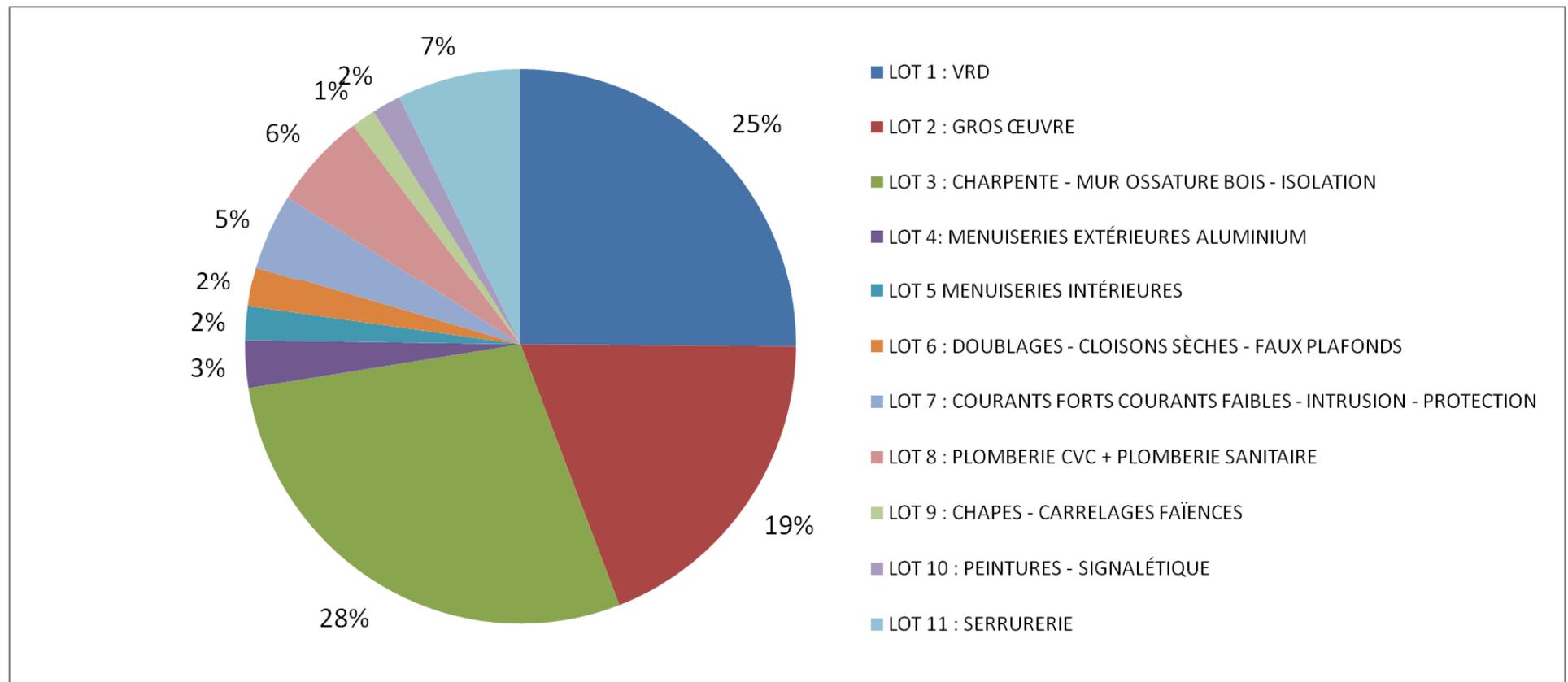
3. Attribution et signature des marchés pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques

Lot 11 : SERRURERIE

	Critère valeur technique		Critère prix		Note finale sur 100	
	Valeur technique Note sur 20	Valeur technique Note sur 60	Critère prix Note sur 20	Critère prix Note sur 40	Note sur 20	Note sur 100
3 DECO MIROITERIE	20,00	60,00	16,51	33,03	18,61	93,03
SOCOMETAL	20,00	60,00	20,00	40,00	20,00	100,00
SAS CARRÉ	20,00	60,00	12,34	24,69	16,94	84,69



3. Attribution et signature des marchés pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques



3. Attribution et signature des marchés pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques

Conformément au **rapport et à l'avis de la CAO**, à l'**analyse effectuée par le maitre d'œuvre**, et au regard des **critères de jugement des offres** énoncés dans le règlement de la consultation:

Proposition:

VALIDER la proposition de classement énoncée

ATTRIBUER le marché de travaux pour la construction du nouveau bâtiment des services techniques aux entreprises ci-dessus pour un montant total HT de **471 973,91 €**

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer et notifier le marché de travaux aux entreprises retenues ;



4. Délibération fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail dans la collectivité

- Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les **fonctions** qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont **réalisées hors de ces locaux** en utilisant les technologies de l'information et de la communication.
- L'**autorisation de télétravail** est délivrée pour un recours régulier ou ponctuel au télétravail. Elle peut prévoir l'attribution de jours de télétravail fixes au cours de la semaine ou du mois ainsi que l'attribution d'un volume de jours flottants de télétravail par semaine, par mois ou par an dont l'agent peut demander l'utilisation à l'autorité responsable de la gestion de ses congés.



4. Délibération fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail dans la collectivité

Article 1 : Activités éligibles au télétravail

Activités compatibles :

- Rédaction, suivi et exécution des Marchés Publics ;
- Communication (gestion du site internet) ;
- Comptabilité ;
- Ressources humaines ;
- Direction générale ;
- Administration générale.

Activités exclues :

- Urbanisme ;
- Accueil ;
- Etat-Civil ;
- Inscriptions scolaires ;
- Gestion des listes électorales ;
- Fonctionnement des régies restauration, CCAS et locations de salles ;
- Secrétariat du Centre-Communal d'Action Sociale ;
- Gestion des cimetières ;
- Et d'une manière générale toutes les activités non administratives

Toutes les activités administratives sans lien avec un accueil du public en présentiel sous réserve des limites techniques informatiques



4. Délibération fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail dans la collectivité

- **Article 2 : Locaux mis à disposition pour l'exercice du télétravail**
- **Article 3 : Règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données**
- **Article 4 : Règles à respecter en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé**
- **Article 5 : Modalités d'accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail afin de s'assurer de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité**
- **Article 6 : Modalités de contrôle et de comptabilisation du temps de travail**
- **Article 7 : Modalités de prise en charge des coûts découlant directement de l'exercice du télétravail**
- **Article 8 : Modalités de formation aux équipements et outils nécessaires à l'exercice du télétravail**
- **Article 9 : Modalités et durée de l'autorisation d'exercer ses fonctions en télétravail**



4. Délibération fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail dans la collectivité

- Vu le décret 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux **conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique** et la magistrature ;
- Vu l'avis du **comité technique en date du 15 décembre 2020**

Proposition:

Décide de mettre en œuvre les articles présentés relatifs à la mise en place du télétravail



5. Mise en œuvre du forfait mobilités durables dans la collectivité

Afin de réaffirmer la volonté de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières de **promouvoir l'utilisation des mobilités durables**, il est proposé de mettre en place le « forfait mobilités durables » et d'approuver le principe du versement d'un montant forfaitaire de 200 € par agent et par an aux conditions suivantes :

- **Vélo:** Au moins 1 kilomètre de leur résidence administrative, au moins 100 jours par an, pour un agent à temps complet
- **Covoiturage:** au moins 5 kilomètres de leur résidence administrative, au moins 100 jours par an, pour un agent à temps complet
- *Pour l'année 2020, les agents doivent justifier de 50 jours d'utilisation pour un montant de remboursement de 100 €.*



6. Délibération de principe autorisant le recrutement de contractuels de droit public

Pour assurer une bonne marche des services et conformément à l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il peut être **nécessaire de recruter des contractuels** de droit public pour exercer des fonctions correspondant

- soit au remplacement d'agents titulaires ou contractuels momentanément absents ou indisponibles pour raison d'un congé maladie, de maternité ou d'un congé parental (Article 3-1),
- soit à une vacance temporaire d'un emploi (Article 3-2),
- soit à l'accroissement temporaire d'activité (Article 3 1°)
- ou encore à un accroissement saisonnier d'activité (Article 3 2°)



6. Délibération de principe autorisant le recrutement de contractuels de droit public

Proposition:

ANNULER ET DE REMPLACER par la présente, toute délibération antérieure portant sur le même objet

AUTORISER, pour toute la durée du mandat, le recrutement de contractuels de droit public pour faire face au remplacement d'agents titulaires , à une vacance d'emploi , à un besoin saisonnier ou temporaire

DONNER TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour recruter et nommer les contractuels de droit public

INSCRIRE LES CREDITS nécessaires à la rémunération de ces agents au budget communal, chapitre 012, article 6413 «rémunération du personnel non titulaire».



Présentation du bilan social 2019 de la collectivité

Le bilan social, outil contributif au **dialogue social interne**, est un **état des lieux de la situation du personnel** dans une collectivité.

Il apporte une **vue d'ensemble** des caractéristiques du personnel et de leurs conditions de travail.

Il permet ensuite de repérer les problèmes et dysfonctionnements pour y remédier et d'anticiper une politique de gestion des ressources humaines.

Dans les collectivités territoriales, le **rapport biennal** sur l'état des collectivités est **obligatoire depuis 1997**.

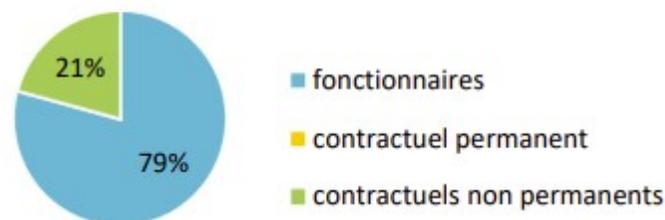


Présentation du bilan social 2019 de la collectivité

Effectifs

➔ 24 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2019

- > 19 fonctionnaires
- > 0 contractuel permanent
- > 5 contractuels non permanents

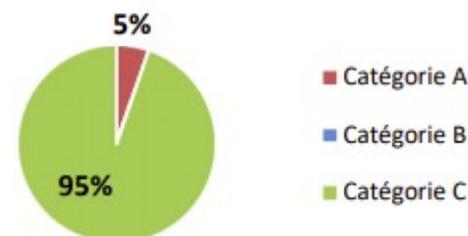


Caractéristiques des agents permanents

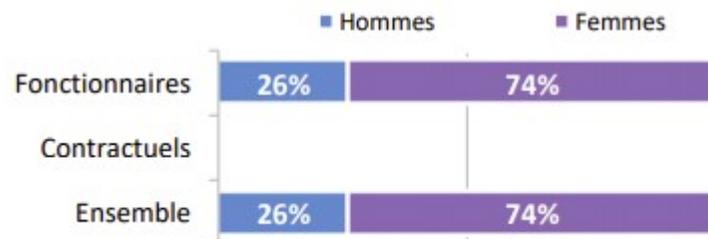
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	21%		21%
Technique	53%		53%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	21%		21%
Police			
Incendie			
Animation	5%		5%
Total	100%	0%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



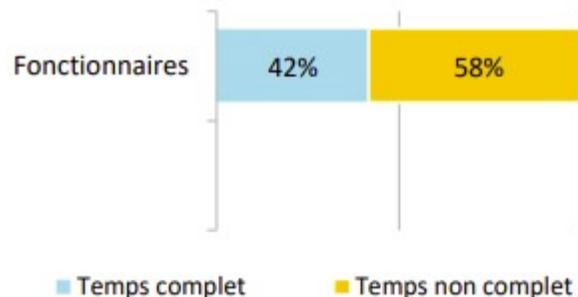
➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	37%
ATSEM	21%
Adjoints administratifs	16%
Agents de maîtrise	16%
Attachés	5%

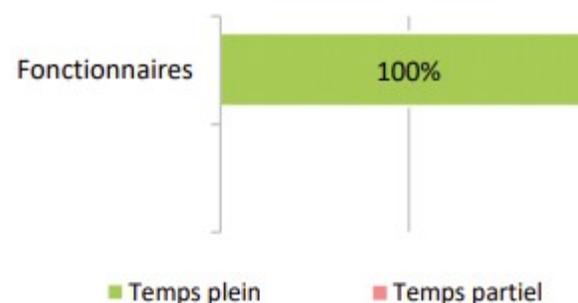
Présentation du bilan social 2019 de la collectivité

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



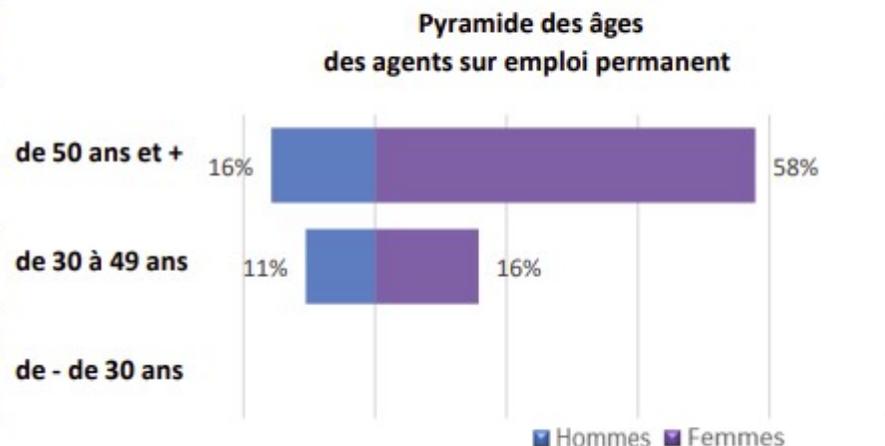
➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 53 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	53,03
Ensemble des permanents	
53,03	
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	41,50



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Présentation du bilan social 2019 de la collectivité

— Équivalent temps plein rémunéré

➔ 20,63 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2019

- > 16,93 fonctionnaires
- > 0,00 contractuel permanent
- > 3,70 contractuels non permanents

37 547 heures travaillées rémunérées en 2019

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	1,00 ETPR
Catégorie B	,00 ETPR
Catégorie C	15,93 ETPR

— Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 53,43 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	1 477 827 €	Charges de personnel*	789 607 €	➔	Soit 53,43 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	441 996 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	72 282 €
Primes et indemnités versées :	36 395 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	13 358 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	5 578 €		
Supplément familial de traitement :	2 469 €		
Indemnité de résidence :	0 €		



Présentation du bilan social 2019 de la collectivité

— Absences (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2019)

➔ En moyenne, 31,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par fonctionnaire

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,45%	3,45%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,71%	8,71%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,71%	8,71%	0,00%

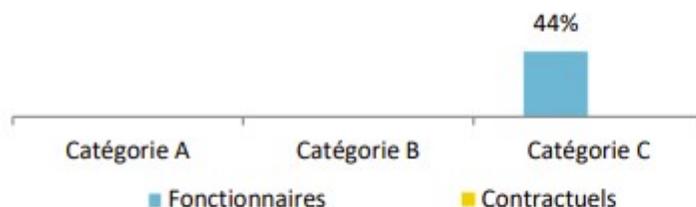


Présentation du bilan social 2019 de la collectivité

Formation (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2019)

➔ En 2019, 42,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2019

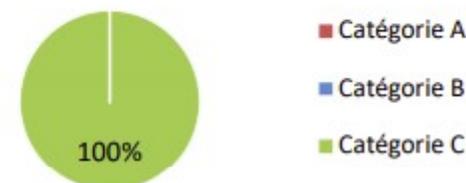


➔ 4 100 € ont été consacrés à la formation en 2019



➔ 15 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2019

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : > 0,8 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme



Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes



Extrait du
Conseil Communautaire
du 21 Janvier 2021

Conseil communautaire

21 janvier 2021



9-1 Présentation du rapport d'observations définitives - Chambre régionale des comptes

La chambre régionale des comptes a examiné la gestion de la communauté de communes pour les exercices 2017 à nos jours. L'examen porte sur la **fiabilité des comptes**, la **situation financière** ainsi que l'**intégration communautaire**.

Cet examen a donné lieu à la rédaction d'un rapport dans lequel sont formulées des **recommandations** mais également des **observations** détaillées dans la synthèse.

La chambre régionale des comptes invite le conseil communautaire à tenir compte de l'ensemble (recommandations et observations détaillées).



RECOMMANDATIONS GENERALES

1. Se conformer à la durée légale minimale du temps de travail annuel de 1 607 heures, en mettant fin aux jours de congés exceptionnels dépourvus de fondement juridique. *Non mise en œuvre.*
2. Adopter un schéma de mutualisation conforme à l'article L. 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales pour la période 2020-2026. *Non mise en œuvre.*
3. Renforcer l'opérationnalité du projet de territoire en le dotant d'indicateurs de suivi et d'un cadre financier articulé au pacte fiscal intercommunal actualisé. *Non mise en œuvre.*
4. Élaborer un échéancier prospectif de commercialisation des biens afin d'anticiper un potentiel reste à charge. *Non mise en œuvre.*
5. Prévoir les conditions de remboursement par les budgets annexes de la trésorerie avancée par le budget principal. *Non mise en œuvre.*
6. En collaboration avec le comptable public, poursuivre l'intégration dans l'actif des biens mis à disposition ou transférés pour aboutir à un inventaire fiable et conforme à la nomenclature applicable. *Non mise en œuvre.*
7. Respecter les règles de la commande publique afin de régulariser les relations entre l'association Loisirs Éducation et Citoyenneté Grand Sud (LECGS) et l'établissement public de coopération intercommunale. *Totalement mise en œuvre.*

OBSERVATIONS DETAILLEES

	Actions à mener	Objectif	Observations
volet institutionnel	Adoption d'un pacte de gouvernance	Préciser les rôles et modalités de l'action publique	Le conseil communautaire du 15/10/2020 a approuvé la réalisation d'un pacte de gouvernance
	Schéma de mutualisation	Prévoir mise en commun de moyens en matériel et personnel (mutualisation ascendante/descendante et/ou services communs)	N'est plus obligatoire - Aux termes de l'article 80 de la loi engagement et proximité, n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, il est à noter que le rapport sur la mutualisation, incluant le schéma de mutualisation, en intercommunalité à fiscalité propre, passe d'obligatoire à facultatif par modification de l'article L. 5211-39-1 du CGCT.
	Doter le projet de territoire d'indicateurs de suivi et cadre financier	Renforcer l'opérationnalité du projet de territoire	Elaboration des fiches actions
	Se poser la question de l'harmonisation de la politique d'abattement fiscal intercommunale	Equité des abattements pour l'ensemble des assujettis du territoire	A voir opportunité avec suppression TH
	Revoir pacte fiscal et financier pour l'articuler avec projet de territoire	Véritable outil permettant au bloc communal de réaliser projet de territoire et assurer équilibre financier	A proposer avec le nouveau mandat



OBSERVATIONS DETAILLEES

	Actions à mener	Objectif	Observations
Volet RH	Se conformer à la durée légale minimale du temps de travail annuel	Retour aux 1607 heures	Retour aux 1607 heures obligatoire au plus tard 01/01/2022 - loi du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique - Etude en cours
	Revoir les conditions d'astreintes	Contrôle de leur réalisation, condition de leur indemnisation	En cours
	Régulariser les primes RIFSEEP pour cadres d'emploi non concernés par décret	Suppression heures supplémentaires non réalisées	Fait - Décision prise le 3 mars 2020
	Revoir les mutualisations ascendantes (communes vers EPCI)	Fiabilisation des flux à renforcer	Mises à disposition enfance-jeunesse - En cours
	Contenir la croissance des dépenses de personnel par un suivi des effectifs et carrières et maîtrise de la politique de recrutement (36 agents recrutés entre 2017 et 2019 hors transfert EJ et consolidation contrats)	Maîtrise de la masse salariale	Pilotage masse salariale (tableaux de bord de suivi) - Réunions de préparation budgétaire 2021
Volet OM	Zonage TEOM	Harmonisation du coût du service	Passage à tarification incitative 2023



Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

OBSERVATIONS DETAILLEES

	Actions à mener	Objectif	Observations
Volet Développement territorial	Etat de l'immobilier d'entreprise actualisé à l'échelle du territoire et décliné par zone	Mesurer plus finement l'offre totale de foncier disponible et éviter le risque de surproduction - Améliorer la capacité de suivi des délais de couverture du besoin de financement	
	Améliorer la coordination entre PLU communaux et orientations de l'EPCI	Définir stratégie communautaire	Exemple mentionné : étude urbaine Cazères
	Elaborer un échéancier prospectif de commercialisation des biens des ZA	Anticiper un potentiel reste à charge - Constituer des provisions dans la perspective du versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers budgets annexes lors de la clôture	



	Actions à mener	Objectif	Observations
Volet Finances/Comptabilité	Faire appel à des avances de trésorerie dans un premier temps puis avance budgétaire du budget principal vers budgets annexes et prévoir les conditions de remboursement par les budgets annexes de la trésorerie avancée par BP	Eviter les fonds de roulement net globaux négatifs des budgets annexes reportés au budget principal	
	Compléter les informations budgétaires et financières (annexes budgétaires) : listes des organismes de regroupement auxquels adhère l'EPCI, présentation agrégée budget principal et budgets annexes, taux de contributions directes, bases d'imposition et ratios obligatoires partiellement renseignés	Répondre aux obligations en matière d'informations budgétaires et financières (art.L2313-1 du CGCT)	Sera fait sur BP2021
	Information financière et budgétaire de l'exercice à venir du DOB insuffisante et documents obligatoires à joindre non présents	Répondre aux obligations en matière d'informations budgétaires et financières du DOB (décret n°2016-834 du 23 juin 2016)	Sera fait sur DOB 2021
	Niveau de mobilisation des ressources en section de fonctionnement par rapport aux besoins à revoir	Améliorer taux de réalisation et prévision du budget afin d'optimiser le niveau des recettes en fonction des dépenses	
	Dépenses imprévues proche plafond réglementaire, jamais utilisées	Diminuer le niveau d'annulation des crédits	
	Elaborer un plan pluriannuel d'investissement sur 3 ou 5 exercices - Mise en place des autorisations de programme et des crédits de paiement pour opérations importantes	Améliorer la calibration des dépenses et des ressources	Démarche en cours
			

	Actions à mener	Objectif	Observations
Volet Finances/Comptabilité	Procéder aux restes à réaliser en fonctionnement	Améliorer les résultats d'exécution de la section de fonctionnement en limitant les annulations de crédits engagés n'ayant pas donné lieu à un service fait en fin d'exercice	Restes à réaliser seront intégrés pour l'exercice 2020
	Procéder aux provisions pour risques et charges pour supporter éventuel contentieux	Dépense obligatoire pour groupements > 3 500 habitants	Sera fait sur BP2021
	Réaliser un audit avec comptable public sur les flux réciproques de subventions dans le cadre des MAD personnel	Fiabilité comptabilité budgétaire	
	Poursuivre l'élaboration d'un inventaire comptable conforme	Etat de l'actif à jour	
Volet Finances/Comptabilité	Intégrer la valeur nette comptable des biens transférés dans les procès-verbaux en collaboration avec comptable public	Fiabilité comptabilité budgétaire	
	Intégrer les biens des ZA Boussens et Martres-Tolosane dans l'actif EPCI	Fiabilité comptabilité budgétaire	
	Amortissement des immobilisations à revoir : manque des éléments dans la délibération	Amortissement conforme aux règles comptables	Fait - Décision prise le 15 octobre 2020
	Contenir la progression des dépenses de fonctionnement au regard des recettes sur les prochains exercices	Préserver la capacité d'autofinancement (CAF brute en nette détérioration)	



OBSERVATIONS DETAILLEES

	Actions à mener	Objectif	Observations
Volet Finances/Comptabilité	Renforcer le pilotage sur l'évaluation des coûts de partenariats enfance-jeunesse, sur l'impact financier du choix des modes de gestion	Vision globale du coût réel des services	Contrôle de gestion à mener avec les services Enfance-Jeunesse
	Renforcer la prospective sur la section de fonctionnement	Améliorer la capacité de pilotage	
	Elaborer un échéancier global de la dette	Dresser un profil d'extinction et ouvrir la réflexion sur une renégociation des conditions de remboursement afin d'alléger la charge de la dette	
	Optimiser la stratégie d'endettement et l'articuler avec la mobilisation du fonds de roulement très excédentaire	Ne pas ajouter des frais financiers qui vont s'ajouter aux charges de fonctionnement si pas nécessaire	
	Réaliser un endettement consolidé budget principal/budgets annexes		

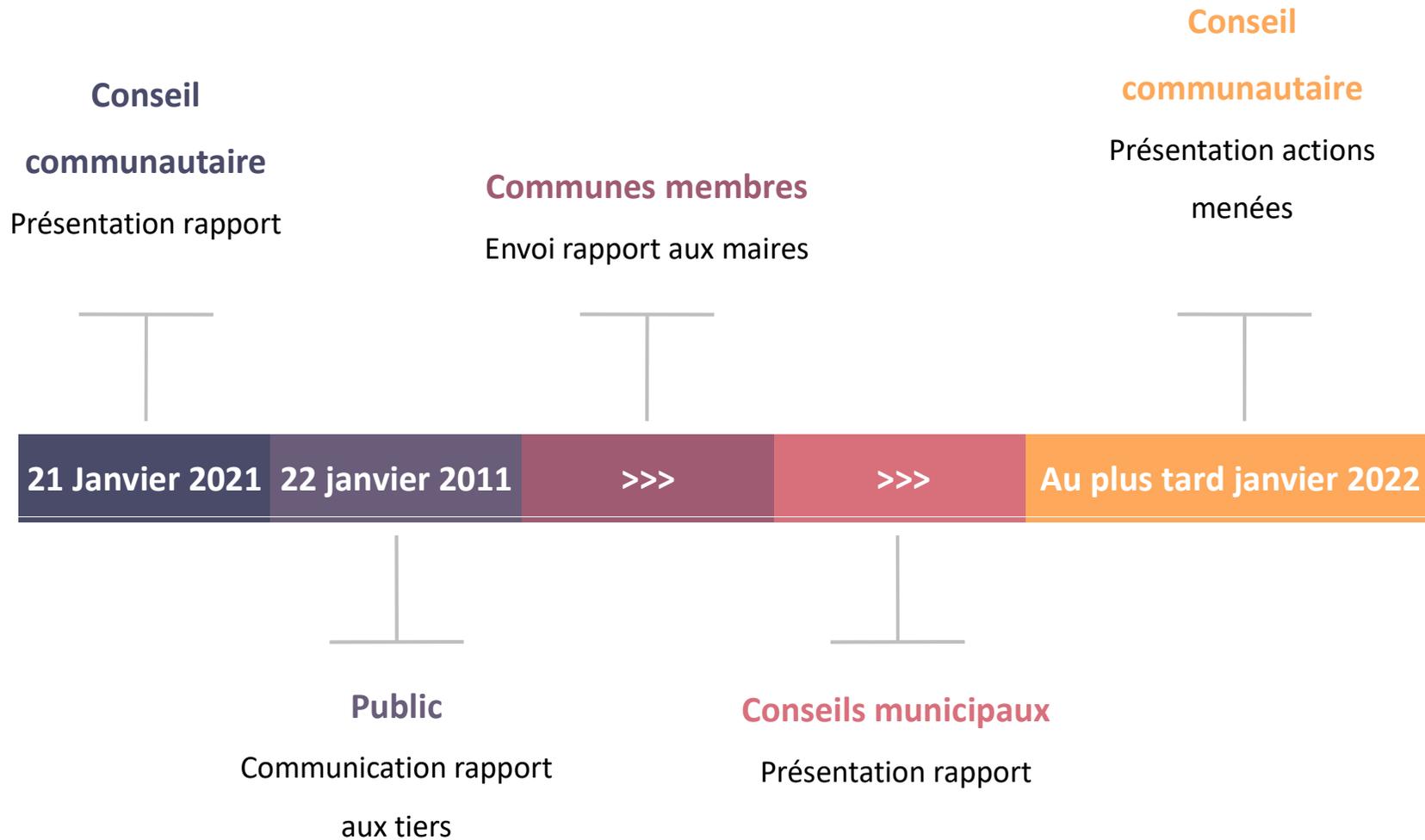


OBSERVATIONS DETAILLEES

	Actions à mener	Objectif	Observations
Volet Marchés publics	Régulariser les relations LEC et EPCI dans le cadre de la convention de gestion des espaces jeunes Cazères et Bérat	Respecter les règles de la commande publique	Fait - Marché réalisé en mars 2020



PROCÉDURE

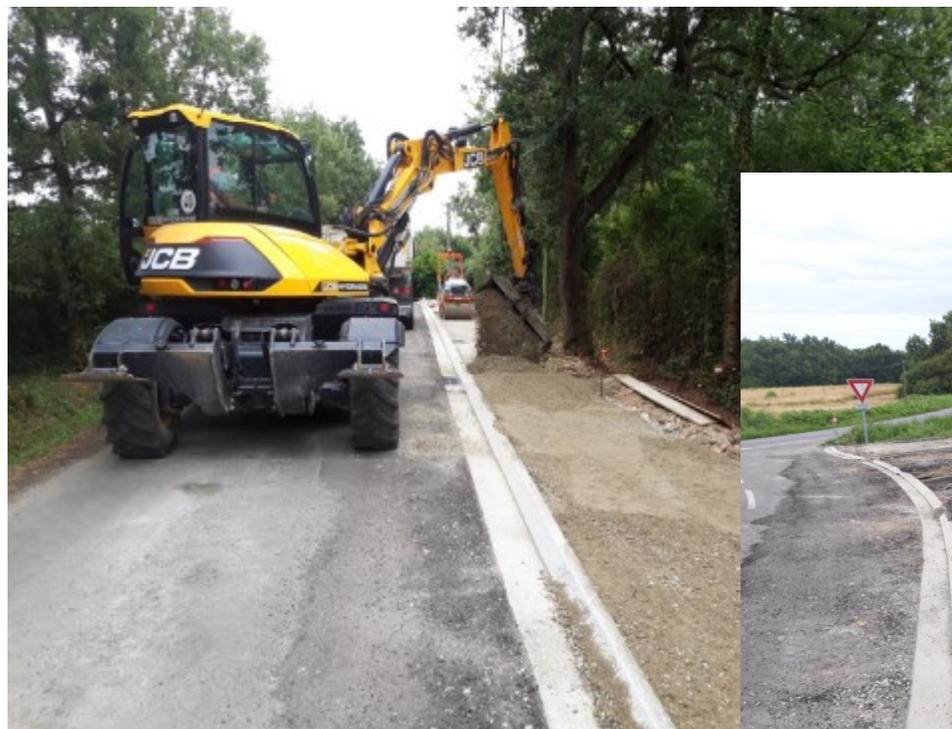


Bilan des travaux réalisés et à venir

ANNÉE 2020



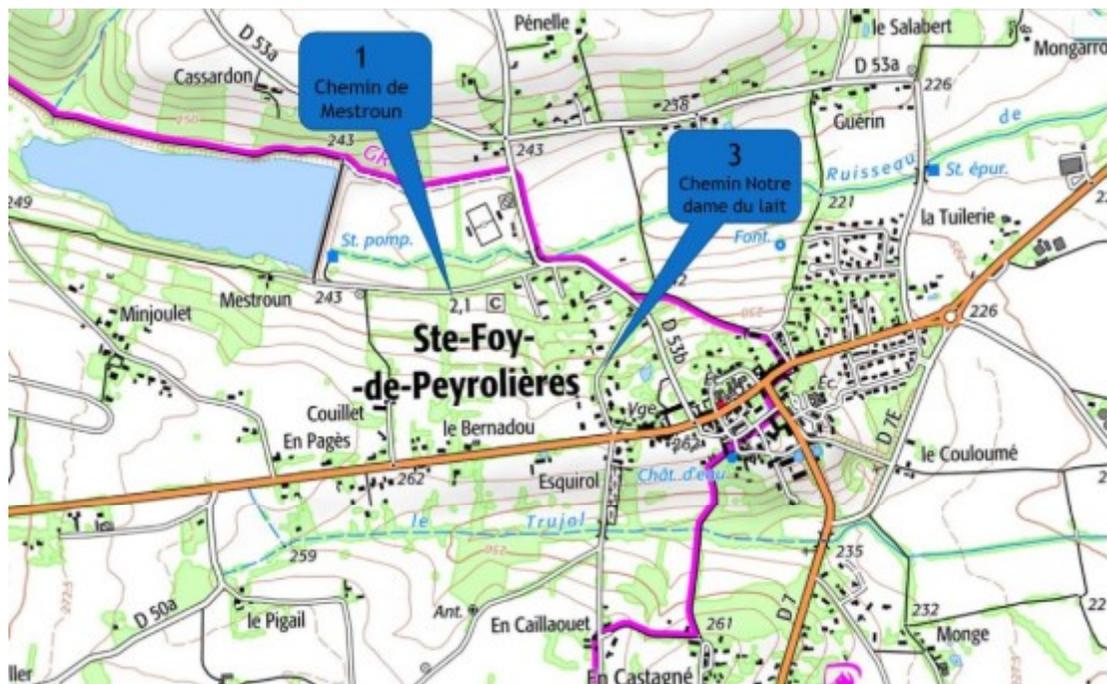
Travaux de réfection et d'amélioration Chemin d'En Castagne



Démarrage mi juin 2020



Voirie Chemin de Mestroun

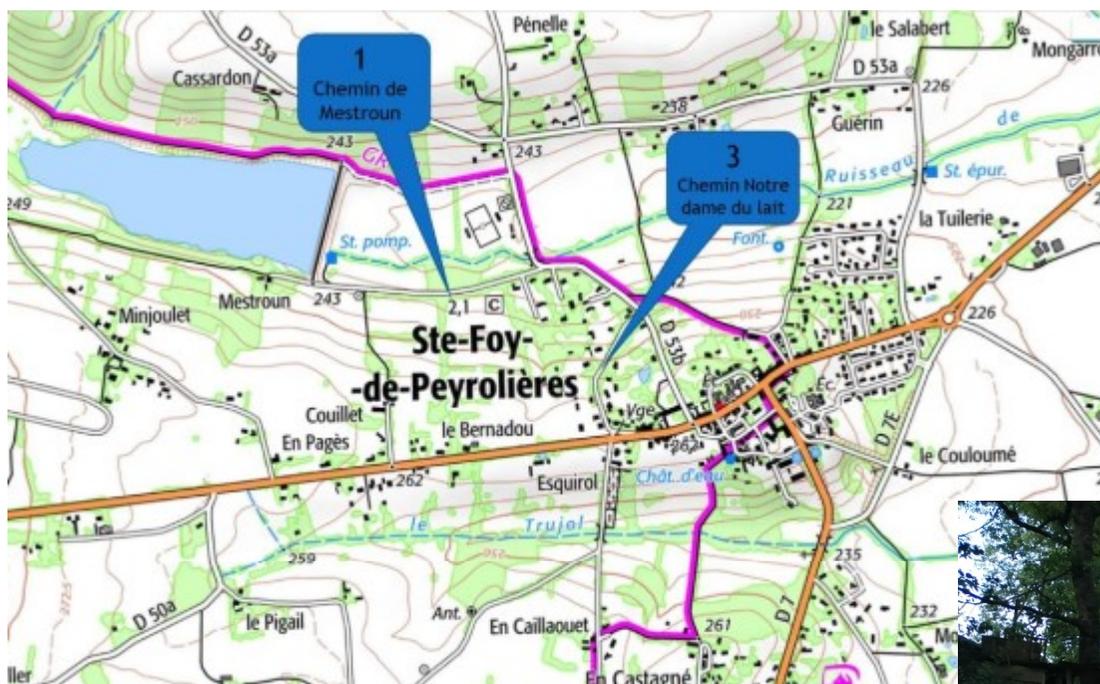


Objet des travaux :

- Reprise ponctuelle de la chaussée au droit de la cavité qui s'était formée en rive.
- Travaux de curage du fossé et de dérasement des accotements réalisés sur une emprise de 100m afin d'assurer le bon écoulement des eaux de pluie.



Voirie Notre dame du lait



Objet des travaux :

- Busage d'une partie du fossé afin de créer un trottoir et canaliser les eaux de ruissellement avant les accès riverains.

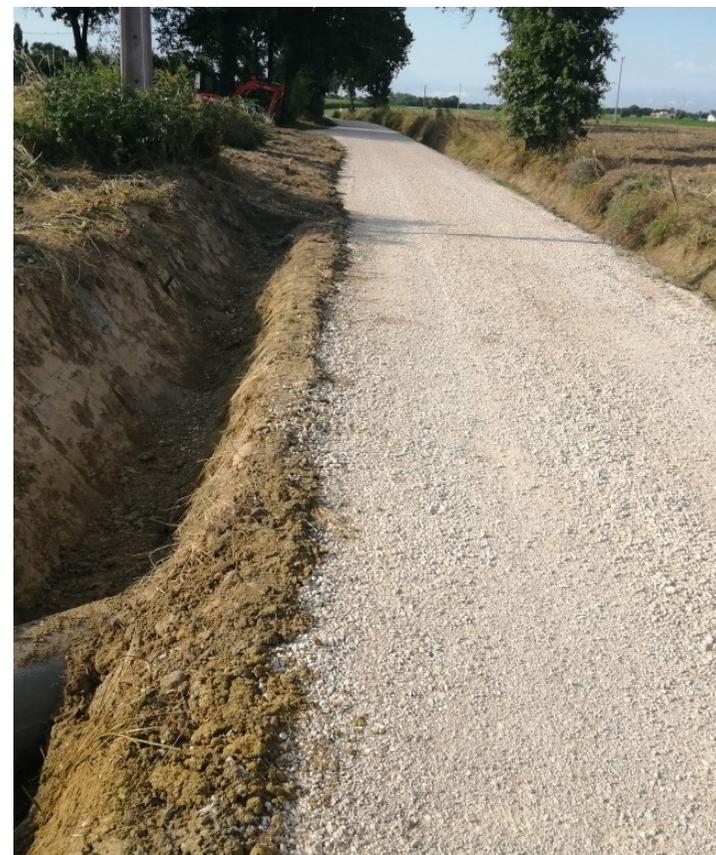


Voirie Chemin du lac du Parayre



Objet des travaux :

- Renforcement du chemin avec un apport de 0/20 calcaire afin de reprendre les ornières présentes. Un curage des fossés sera réalisé également afin de rétablir un bon écoulement des eaux de pluies.



Récapitulatif des travaux réalisés en 2020

Désignation	Entreprise	Montant des travaux €HT
INVESTISSEMENT - Travaux		
• CHEMIN EN CASTAGNÉ_reprofilage_chaussée	JEAN LEFEBVRE	47 684,34
• CHEMIN NOTRE DAME DU LAIT_busage_fossé_avec_trottoir	JEAN LEFEBVRE	25 649,29
• CHEMIN DU LAC DU PARAYRE_reforcement_020 calcaire	JEAN LEFEBVRE	26 617,9
• CHEMIN DE MESTROUN_purge	JEAN LEFEBVRE	3 120,00
INVESTISSEMENT – Maîtrise d'œuvre, levé topographique...		
• Futur groupe scolaire: études géotechnique	CIRTER	1 073,50
<i>(Budgétisé : 225 699,10 €HT)</i> TOTAL INVESTISSEMENT :		104 145,03€HT



Récapitulatif des travaux réalisés en 2020

<i>Désignation</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Montant des travaux €HT</i>
TRAVAUX DE FONCTIONNEMENT		
• VC4_CHEMIN DE LA SAUDRUNE_curage fossé avec évac	NAUDIN	1 250,00
• Fauchage accotement_ passe sécurité	DE JOTTES	3 251,15
• Fauchage accotement_ passe complet	DE JOTTES	11 417,2
<i>(Budgétisé : 15 000,00€ HT)</i>		
TOTAL FONCTIONNEMENT :		15 918,35€ HT



Récapitulatif des travaux réalisés en 2020

Désignation	Entreprise	Montant des travaux €HT
TRAVAUX DE FONCTIONNEMENT COMMUNAUTAIRE		
• CHEMIN BAJOLY_abattage_arbre_tombé_suite_tempete	GUERIN	800,00
• CHEMIN BAJOLY_et_PLACE DU STADE_hydrocurage	LABESSOUILL E	1 600,00
• Campagne_rebouchage_nid_de_poule	CARO TP	globalisé
• VC11_CHEMIN MINJOULET_curage fossé avec évac	NAUDIN	3 125,00
• CHEMIN BAJOLY_curage_fossé	NAUDIN	1 156,00
• CHEMINS des NOZES, COULOUMÉ, MONGE, SAUDRUNE et EN CAILLOUET_curage fossé	NAUDIN	4 928,00*
TOTAL FONCTIONNEMENT (budget communautaire):		11 609,00€ HT

* Montant commandé car non terminé



Récapitulatif des travaux réalisés en 2020

Travaux	Budget HT	Réalisés HT	% réalisé	Budget HT	Réalisés HT	% réalisé
	Fonctionnement			Investissement		
2020	15 000,00	27 527,35	183,5%	225 699,10	104 145,03	46,10%

Subvention	Enveloppe Subvention Pool routier 2019/2021* : 135 710,74€ soit 230 997€HT de travaux	
	Total subvention perçue	
Au 31/12/2020	79 086,76 €	58% de subvention perçue
Solde	56 623,98 €	

* Se termine fin 2022





ENFANCE
JEUNESSE

NOUVEAU !

Un accueil de loisirs les mercredis à Sainte-Foy-de-Peyrolières



Après les vacances d'hiver,

le centre de loisirs de Saint-Lys **ne sera plus en mesure d'accueillir les enfants du territoire Cœur de Garonne**. Afin de répondre aux besoins des familles, la MJC de Lherm étend donc la prise en charge des enfants sur la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières au mercredi après-midi.



A compter du mercredi 3 mars,

la MJC de Lherm ouvre un nouveau service sur la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières.

Les enfants pourront donc être accueillis à l'école maternelle et à l'école élémentaire les mercredis après-midi.

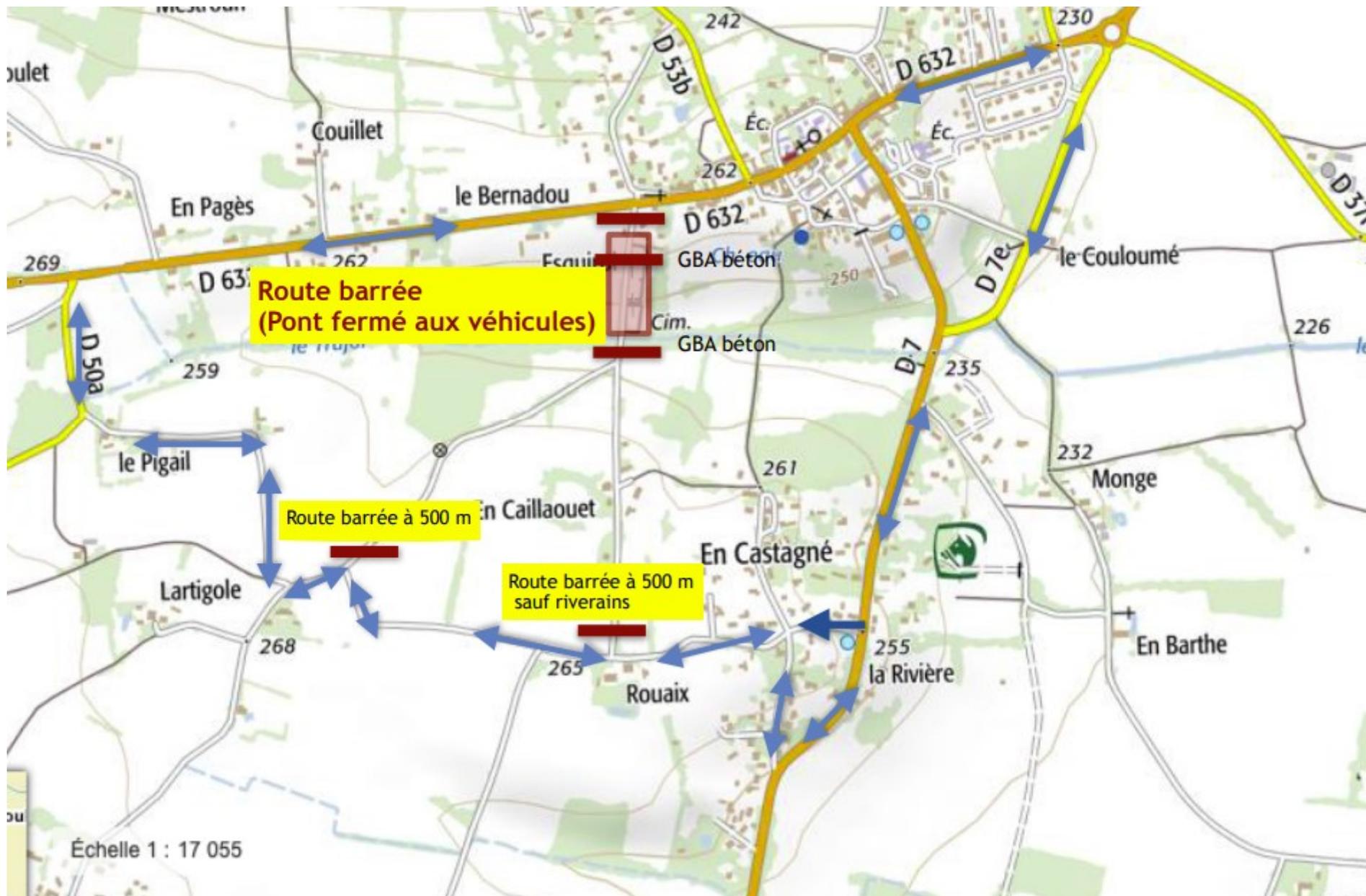
Attention, **les réservations doivent être faites au minimum 10 jours avant le jour de fréquentation**, sur le portail famille de la MJC :

<https://lherm.portail-defi.net/>

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la MJC



Déviation/ fermeture pont En Caillaouet



Prochaines réunions

- **Prochains bureaux**

2 mars 2021	18h
25 mars 2021	18h
22 avril 2021	18h
6 mai 2021	18h
10 juin 2021	18h



- **Conseil communautaire**

- **11 février 2021 19h Conseil (Cazères Maison Garonne)**
- **04 mars 2021 19h Conseil (Rieumes Halle) Débat d'orientation budgétaire**
- **18 mars 2021 19h Conseil (Cazères Maison Garonne)**
- **08 avril 2021 19h Conseil (Rieumes Halle) Vote compte administratif/budgets prévisionnels**
- **20 mai 2021 19h Conseil (Cazères Maison Garonne à confirmer)**
- **24 juin 2021 19h Conseil (Rieumes Halle à confirmer)**

Prochaines réunions



- **Prochain Conseil Municipal**
 - **Fin mars à confirmer**

